

COMITE SYNDICAL

Séance publique du 23 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01.07.2026
ID : 069-256901398-20260623-D2026_28-DE

Date de convocation du Comité syndical	12 juin 2026
Nombre de membres du comité syndical en exercice	12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés	9

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Madame Anne MEILLON, présidente, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et sera diffusé sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : MEILLON Anne, BERZANE Olivier, SESSIECQ Marion, SABRAN Isabelle, SERVANTON Charlene

Absents excusés ayant donnés pouvoirs : HAMELIN Emmanuel pouvoir SABRAN Isabelle, POPOFF Sophia pouvoir à BERZANE Oliver, RECAMIER Philomène pouvoir à MEILLON Anne, GUILLOTEAU Maryll (départ à 15h58) pouvoir à SABRAN Isabelle

Absents excusés : BILLARD Romain, CEDAT Laure, LEGER Stéphanie,

Secrétaire de séance : BERZANE Olivier

Délibération n° 2026-28 – Modification de la convention avec le CDG69 pour la mission d'assistance sociale du personnel

Après analyse des besoins de l'établissement, il est proposé au comité syndical de modifier le nombre de jours assurés au titre de la mission d'assistance sociale du personnel assurée par le CDG69 en référence à la convention unique adoptée au titre de la délibération n°2024-43 du 10 octobre 2024, conformément à l'annexe jointe.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de renforcer la mission suivante de la convention unique proposée par le CDG69, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération : « Adhésion à la mission d'assistance sociale du personnel »,
- APPROUVE les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention d'adhésion à la mission d'assistance sociale du personnel 397-CU-AS-2025,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget chaque année.

La Présidente



Anne MEILLON

Service médecine préventive et accompagnement social	Avenant n°1 à la Convention d'adhésion à la mission d'assistance sociale du personnel n°397-CU-AS-2025	N° 2026-01
--	--	------------

Entre

Le SM DE GESTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON (CRR) représenté par Monsieur le Président, Patrick ODIARD agissant en vertu de la délibération n°2024-19 en date du 17 juin 2024,

Et

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, représenté par son Président, Philippe LOCATELLI agissant en vertu de la délibération n° 2020-64 du conseil d'administration en date du 6 novembre 2020.

Il est préalablement exposé :

Le SM DE GESTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON (CRR) a choisi d'adhérer à la mission d'assistance sociale du personnel du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

La convention prévoit un volume de 10 permanences d'une demi-journée par an. Face à la hausse croissante de la demande d'accompagnement social des agents de l'établissement, le CRR souhaite réévaluer le volume de permanences à 12 permanences d'une demi-journée par an à partir de l'année 2026.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

Article 1 : modification de la durée annuelle de la mission

La durée annuelle de la mission est fixée à 12 permanences d'une demi-journée par an.

Article 2 : modification de la participation financière

La participation financière est modifiée en conséquence et fixée comme suit :

Type permanence	Nombre	Coût unitaire	Montant
Total Journées / an		422 €	0 €
Total demi-journées / an	12	224 €	2 688 €
MONTANT TOTAL annuel			2 688 €

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 01.07.2026

ID : 069-256901398-20260623-D2026_28-DE

Berger
Levrault

À Lyon

Le

Le Président,

Patrick ODIARD

À Sainte Foy-lès-Lyon

Le

Le Président,



Philippe LOCATELLI